

Pour l'utilisateur / pour le technicien spécialisé



Notices d'emploi et d'installation

VR 81



Télécommande pour VRC 430

■ ■ ■ ■ ■ **FR, CHfr, BEfr**

Table des matières

Table des matières

Remarques relatives à la documentation 3

1.1	Conservation des documents.....	3
1.2	Symboles utilisés.....	3
1.3	Validité de la notice	3
1.4	Autres documents applicables.....	3
1.5	Marquage CE	4

Notice d'utilisation

1 Caractéristiques de l'appareil 5

2 Sécurité..... 5

3 Remarques relatives au fonctionnement..... 6

3.1	Utilisation conforme de l'appareil.....	6
3.2	Conditions ambiantes.....	6
3.3	Entretien.....	6
3.4	Service après-vente et garantie constructeur	7
3.5	Recyclage et élimination	9

4 Utilisation 9

4.1	Aperçu de la zone d'utilisation et zone d'affichage	10
4.2	Mode d'utilisation.....	11
4.3	Réglage de la température ambiante de consigne	12

4.4	Réglage du type de fonctionnement.....	12
4.5	Réglage d'autres paramètres.....	13
4.6	Durée de validité des valeurs de consigne modifiées pour le réglage	13

5 Messages d'état et d'erreurs 15

Notice d'installation

6 Remarques relatives à l'installation et au fonctionnement..... 16

6.1	Utilisation conforme de l'appareil.....	16
-----	---	----

7 Consignes de sécurité et prescriptions 16

8 Montage..... 17

8.1	Lieu de montage.....	17
8.2	Montage de la télécommande.....	18

9 Installation électrique 19

9.1	Raccordement de la télécommande.....	19
-----	--------------------------------------	----

10 Mise en service 21

10.1	Activation / désactivation du niveau réservé à l'installateur	21
10.2	Réglage des paramètres.....	22
10.3	Remise à l'utilisateur.....	23

11 Caractéristiques techniques..... 23

Remarques relatives à la documentation

En liaison avec la présente notice d'emploi et d'installation, d'autres documents doivent également être observés.

Nous n'assumons aucune responsabilité dans le cadre de dommages pouvant résulter de l'inobservance des consignes figurant dans la présente notice.

1.1 Conservation des documents

Veillez conserver cette notice d'emploi et d'installation ainsi que tous les documents d'accompagnement applicables dans un lieu sûr afin qu'ils soient à disposition en cas de besoin.

1.2 Symboles utilisés

Lors de l'utilisation et de l'installation de l'appareil, veuillez respecter les consignes de sécurité figurant dans la présente notice d'utilisation et d'installation !



Danger !
Danger corporel immédiat !



Danger !
Danger de mort par électrocution !



Attention !
Danger de brûlures et d'échaudures !



Attention !
Danger potentiel pour le produit et l'environnement !



Remarque
Informations et indications utiles.



Ce symbole indique une activité nécessaire

1.3 Validité de la notice

La présente notice d'emploi et d'installation s'applique uniquement au VR 81 avec les références suivantes : 0020028539, 0020028541, 0020028542

Pour l'utilisateur :

Pour connaître la référence de la télécommande, adressez-vous à votre installateur.

1.4 Autres documents applicables

Pour l'utilisation du VR 81, veuillez respecter toutes les notices d'emploi de pièces et composants de l'installation. Ces notices d'emploi sont jointes aux différents composants de l'installation et aux accessoires.

Remarques relatives à la documentation

1.5 Marquage CE

Le marquage CE atteste que la télécommande VR 81 est conforme aux exigences élémentaires des directives suivantes :

- directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE)
- directive sur les appareils à basse tension (directive 2006/95/CE)

Notice d'utilisation



Remarque

Demandez à votre installateur de vous expliquer le fonctionnement de la télécommande VR 81 après son installation. Des modifications involontaires des réglages pourront ainsi être évitées.

Remarque

Lisez également la notice d'emploi du régulateur VRC 430. Cette notice décrit comment vous pouvez régler les principaux paramètres de votre installation de chauffage (p. ex. plage horaire). Vous trouverez dans ce document l'explication de termes spécialisés et de fonctions importantes, le tout classé par ordre alphabétique.

1 Caractéristiques de l'appareil

La télécommande VR 81 est une télécommande reliée par fil pour un circuit de chauffage en combinaison avec le régulateur VRC 430. La connexion avec l'appareil de chauffage s'effectue à l'aide d'une ligne de transfert de signaux à 2 brins (eBus).

Avec la télécommande VR 81, vous pouvez régler et modifier les principales fonctions (type de fonctionnement, température ambiante de consigne).

Une seule télécommande VR 81 peut être utilisée.

Caractéristiques du produit

- Interface eBUS
- Ecran de symboles
- Commande via un dispositif de réglage selon le principe Vaillant « Tourner et cliquer »
- Montage mural séparé de la télécommande

2 Sécurité

La télécommande VR 81 doit être installée par un installateur sanitaire agréé. Ce dernier est responsable du respect des normes et directives en vigueur.

Nous n'assumons aucune responsabilité dans le cadre de dommages pouvant résulter de l'inobservance des consignes figurant dans la présente notice.

3 Remarques relatives au fonctionnement

3 Remarques relatives au fonctionnement

3.1 Utilisation conforme de l'appareil

La télécommande VR 81 est construite selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur.

Des défauts peuvent néanmoins se produire sur l'appareil et sur d'autres biens en cas d'utilisation incorrecte ou non conforme.

La télécommande VR 81 sert à commander à distance un circuit de chauffage mixte ou non pour le régulateur VRC 430 en combinaison avec un appareil de chauffage Vaillant avec interface eBUS.

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage. Le constructeur / fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages en résultant. L'utilisateur en assume l'entière responsabilité.

L'utilisation conforme de l'appareil comprend également le respect de la notice d'emploi et d'installation ainsi que des autres documents applicables.

3.2 Conditions ambiantes

La télécommande VR 81 ne peut être utilisée que dans des pièces à l'abri de l'humidité.

Si la fonction « Prise en compte de la température ambiante » est activée sur le régulateur VRC 430 pour le circuit de chauffage télécommandé, veillez à ce que :

- la télécommande VR 81 ne soit cachée par aucun meuble, rideau et autres objets
- tous les robinets de radiateur de la pièce, dans laquelle se trouve la télécommande VR 81, soient complètement ouverts.

Pour savoir si cette fonction est activée, adressez-vous à votre installateur.

3.3 Entretien



Remarque

Ne pas utiliser de produits de nettoyage récurants / abrasifs qui risquent d'endommager les éléments de commande, la partie du boîtier ou l'écran.

⇒ Nettoyez le boîtier de la télécommande VR 81 à l'aide d'un chiffon humide.

3.4 Service après-vente et garantie constructeur

Service après-vente Vaillant GmbH (Suisse)

Dietikon

Telefon: (044)744 29 -39

Telefax: (044)744 29 -38

Fribourg:

Téléfon: (026)409 72 -17

Téléfax: (026)409 72 -19

Vaillant GmbH

Postfach 86

Riedstrasse 10

CH-8953 Dietikon 1/ZH

Telefon: (044)744 29 -29

Telefax: (044)744 29 -28

Case postale 4

CH-1752 Villars-sur-Glâne 1

Téléfon: (026)409 72 -10

Téléfax: (026)409 72 -14

Service après-vente (Belgique)

Vaillant SA-NV

Rue Golden Hopestraat 15

1620 Drogenbos

Tel : 02 / 334 93 52

Garantie constructeur (France)

Nous assurons la garantie des appareils Vaillant dans le cadre de la législation en vigueur (loi 78-12 du 4/10/78). Pour bénéficier de la garantie légale de deux ans, l'appareil doit impérativement être installé par un professionnel qualifié, suivant les règles de l'art et normes en vigueur. La garantie est exclue si les incidents sont consécutifs à une utilisation non-conforme de notre matériel et en particulier en cas d'erreurs de branchement, de montage ou de défaut d'entretien. Cette garantie de deux ans est obligatoirement subordonnée à un entretien annuel effectué par un professionnel qualifié dès la première année d'utilisation (circulaire ministérielle du 09/08/78 -JO du 13/09/78).

Garantie constructeur (Suisse)

Si vous souhaitez bénéficier de la garantie constructeur, l'appareil doit impérativement avoir été installé par un installateur qualifié et agréé. Nous accordons une garantie constructeur au propriétaire de l'appareil conformément aux conditions générales de vente Vaillant locales et aux contrats d'entretien correspondants.

Seul notre service après-vente est habilité à procéder à des travaux s'inscrivant dans le cadre de la garantie.

3 Remarques relatives au fonctionnement

Conditions de garantie (Belgique)

La période de garantie des produits Vaillant s'élève 2 ans omnium contre tous les défauts de matériaux et des défauts de construction à partir de la date mise sur la facture d'achat.

La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes aient été remplies:

1. L'appareil doit avoir été installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se varierait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie doit être dûment complète, signée et affranchie avant de nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'entre pas en ligne de compte si le mauvais fonctionnement de l'appareil devait être provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux di-

rectives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de tout usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans un tel cas, il y aurait facturation de nos prestations et des pièces fournies. Lorsqu'il y a facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien, celles-ci est toujours adressée à la personne qui à demandé l'intervention ou/et la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisé, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

3.5 Recyclage et élimination

Votre télécommande VR 81 se compose, au même titre que son emballage de transport, principalement de matériaux recyclables.

Appareil

La télécommande VR 81, tout comme ses accessoires, ne font pas partie des déchets ménagers. Veillez à ce que l'appareil usagé et ses éventuels accessoires soient mis au rebut conformément aux prescriptions en vigueur.

Emballage

Veillez confier le recyclage de l'emballage de transport à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

4 Utilisation

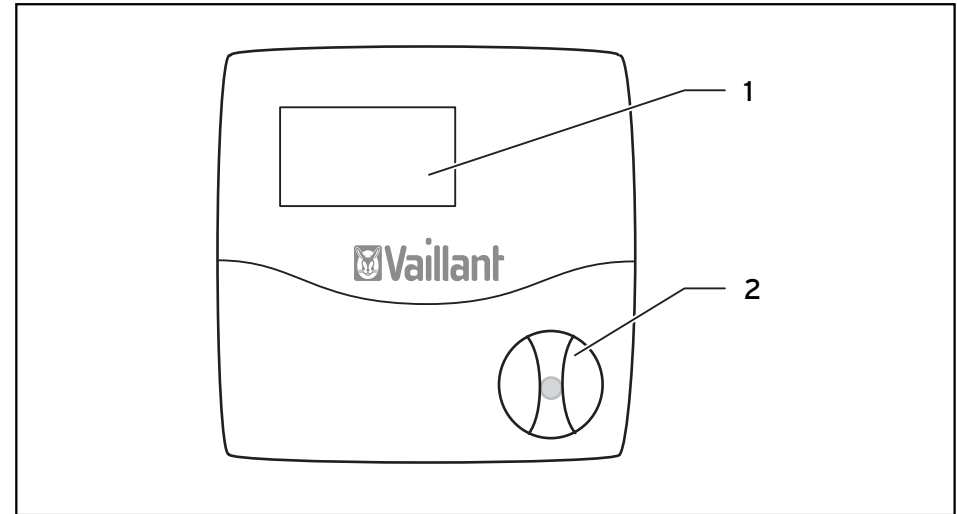


Fig. 4.1 Vue d'ensemble de l'appareil

Légende

- 1 Ecran
- 2 Élément de commande du dispositif de réglage (tourner et cliquer)

4 Utilisation

4.1 Aperçu de la zone d'utilisation et zone d'affichage

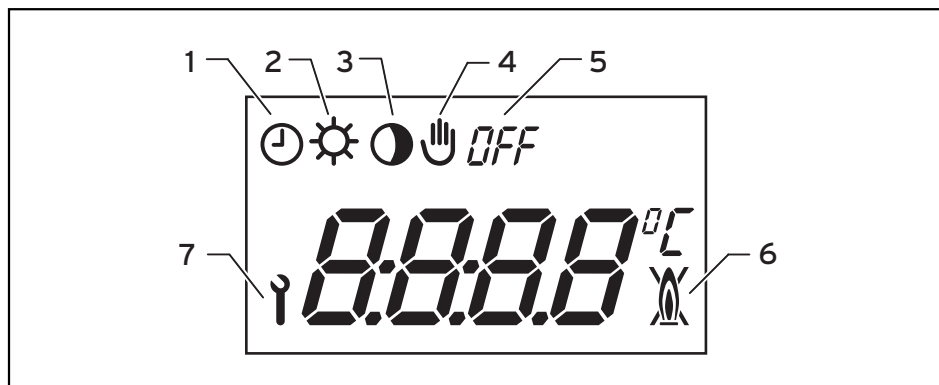


Fig. 4.2 Aperçu de l'écran

Légende

- 1 Circuit de chauffage en mode Automatique
- 2 Réglage selon la température de confort
- 3 Réglage selon la température d'abaissement ou la protection anti-gel
- 4 Circuit de chauffage en mode Manuel
- 5 Circuit de chauffage en mode Arrêt
- 6 Panne de l'appareil de chauffage
- 7 Maintenance requise de l'appareil de chauffage









Fig. 4.3 Affichage de base

Sur l'écran « Affichage de base », la température ambiante actuelle est affichée.

En plus, des symboles sur l'écran indiquent le type de fonctionnement, les messages de maintenance et d'erreur. La signification de ces symboles est expliquée dans le tableau 4.1.

Le type de fonctionnement n'est pas affiché si :

- la fonction Vacances a été programmée sur le VRC 430 dans le niveau de commande pour l'utilisateur,
- la fonction Séchage chape a été réglée sur le VRC 430 dans le niveau de commande pour l'installateur spécialisé.

Symbole	Signification
	Circuit de chauffage en mode Automatique (peut être réglé sur la télécommande VR 81 ou sur le régulateur VRC 430)
	Réglage selon la température de confort Dans une plage horaire programmée pour le chauffage (n'est affiché que pour le circuit de chauffage en mode Automatique)
	Réglage selon la température d'abaissement et la protection antigel En dehors d'une plage horaire programmée pour le chauffage (n'est affiché que pour le circuit de chauffage en mode Automatique)
	Circuit de chauffage en mode Manuel (peut être réglé sur la télécommande VR 81 ou sur le régulateur VRC 430)
<i>OFF</i>	Circuit de chauffage en mode Arrêt (peut être réglé sur la télécommande VR 81 ou sur le régulateur VRC 430)
	Panne de l'appareil de chauffage
	Maintenance requise de l'appareil de chauffage ou du niveau réservé à l'installateur

Tab. 4.1 Signification des symboles

4.2 Mode d'utilisation

Vous utilisez la télécommande VR 81 avec un dispositif de réglage selon le concept d'utilisation Vaillant « Tourner et cliquer ».

Tournez le dispositif de réglage : pour modifier des valeurs réglables
 Cliquez sur le dispositif de réglage : pour valider une valeur ;
 pour sélectionner des niveaux de commande/paramètres

Il existe deux niveaux de commande :

- Le niveau utilisateur dans lequel vous pouvez lire, régler et modifier la température ambiante de consigne et le type de fonctionnement,
- Le niveau installateur qui est réservé à l'installateur spécialisé. Il permet d'afficher et de régler/modifier des paramètres spécifiques pour l'installation de chauffage.

Une zone qui clignote sur l'écran indique que les paramètres peuvent être modifiés.

4 Utilisation

4.3 Réglage de la température ambiante de consigne



Remarque

Si la fonction Vacances ou Séchage chape a été activée sur le régulateur VRC 430 ou si le mode Arrêt a été sélectionné, aucune température ambiante de consigne ne peut être affichée ou modifiée. A la place de la température ambiante de consigne, « -- » est affiché à l'écran.

Dans l'affichage de base, la température ambiante actuelle et le type de fonctionnement réglé sont affichés.

⇒ Tournez le dispositif de réglage.

L'affichage de la température ambiante actuelle disparaît. La température ambiante de consigne réglée s'allume et clignote. Vous pouvez alors modifier la température ambiante de consigne réglée.

⇒ Tournez le dispositif de réglage vers la gauche ou la droite pour diminuer ou augmenter la température ambiante de consigne.

Au bout de cinq secondes, l'affichage de base réapparaît. La valeur de consigne ambiante modifiée est enregistrée.

4.4 Réglage du type de fonctionnement



Remarque

Si la fonction Vacances ou Séchage chape a été activée sur le régulateur VRC 430, aucun type de fonctionnement ne peut être affiché ou modifié.

Dans l'affichage de base, la température ambiante actuelle et le type de fonctionnement réglé sont affichés.

⇒ Cliquez une fois sur le dispositif de réglage.

Le type de fonctionnement réglé s'allume et clignote.

⇒ Tournez le bouton de réglage jusqu'à ce que le type de fonctionnement souhaité s'affiche.



Remarque Le type de fonctionnement est représenté par un symbole. La signification de ces symboles est expliquée dans le tableau 4.1.

⇒ Appuyez sur le dispositif de réglage pour valider le type de fonctionnement sélectionné ou attendez cinq secondes jusqu'à ce que l'affichage de base réapparaisse. Le type de fonctionnement réglé est enregistré.

4.5 Réglage d'autres paramètres

Sur la VR 81, vous pouvez régler uniquement la température ambiante de consigne et le type de fonctionnement. Tous les autres paramètres, comme la définition des plages horaires ou la programmation de la fonction Vacances, peuvent être réglés uniquement sur le régulateur VRC 430.

4.6 Durée de validité des valeurs de consigne modifiées pour le réglage

Si vous avez changé la température ambiante de consigne dans le niveau utilisateur, c'est la nouvelle valeur du réglage qui prévaut en fonction du type de fonctionnement mais uniquement de façon temporaire.

Mode Manuel

La nouvelle valeur réglée pour la température ambiante est prise en compte en tant que valeur de réglage jusqu'à ce que le type de fonctionnement ou la valeur soit modifié(e).

Mode Automatique

- Si vous modifiez la température ambiante de consigne en dehors d'une plage horaire :
la nouvelle valeur de température ambiante est prise en compte en tant que valeur de réglage jusqu'au début de la plage horaire suivante.

- Si vous modifiez la température ambiante de consigne dans une plage horaire :
la nouvelle valeur de température ambiante est prise en compte en tant que valeur de réglage jusqu'à la fin de la plage horaire actuelle.

4 Utilisation

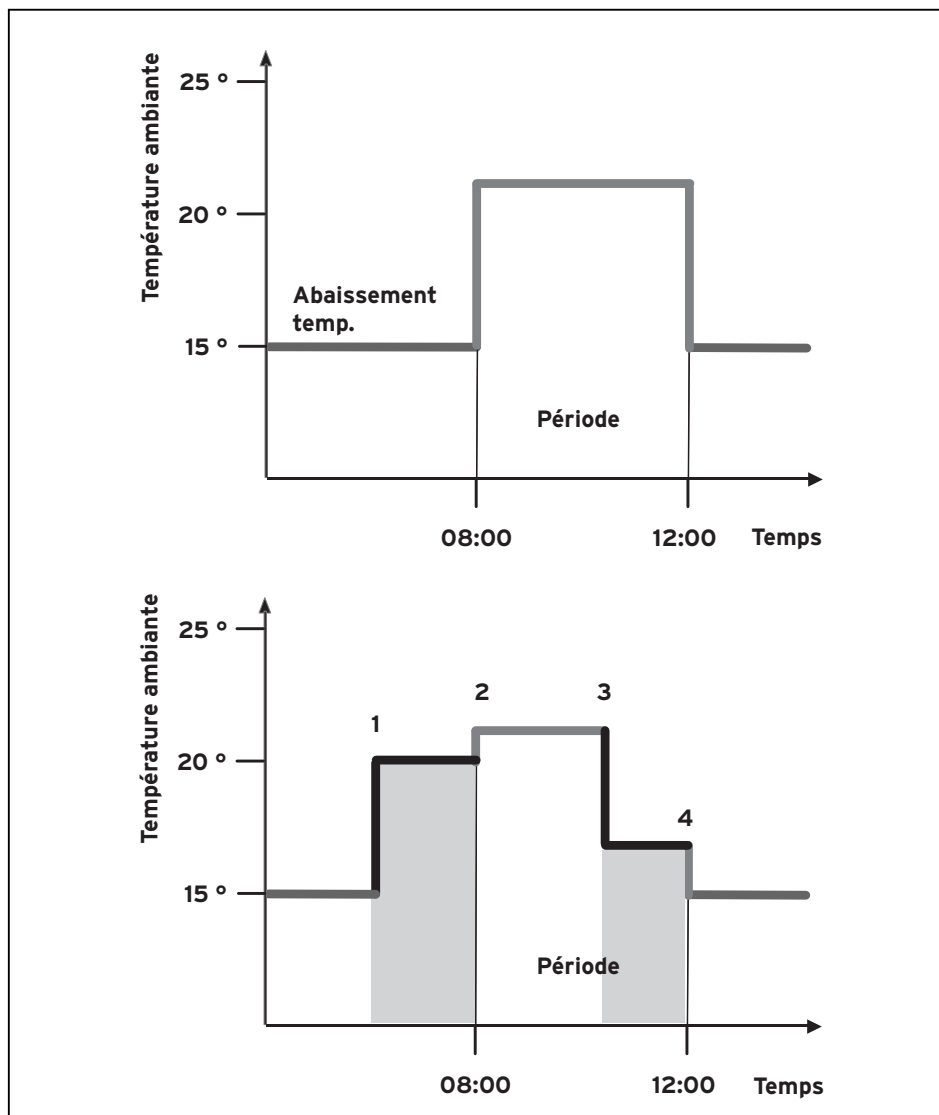


Fig. 4.4 Durée de validité de modifications d'une valeur de consigne (ici : température ambiante de consigne)

La figure 4.4 montre une plage horaire programmée avec la température ambiante de consigne correspondante (21°C).

Dans le diagramme ci-dessous (1), la température ambiante de consigne est modifiée (20°C). Cette température ambiante de consigne est la valeur de réglage jusqu'au début de la plage horaire.

A partir de ce moment (2), la valeur de réglage est la température ambiante de consigne de la plage horaire (21°C).

En 3, la température ambiante de consigne est modifiée (17°C).

Cette valeur est la valeur de réglage jusqu'à la fin de la plage horaire (4).

Après cette plage, la valeur de réglage est de nouveau la température d'abaissement (15°C).

(pour plus d'informations sur les plages horaires, consultez la notice d'emploi du régulateur VRC 430.)

5 Messages d'état et d'erreurs

Le symbole  est affiché à l'écran.

- a) La maintenance de l'appareil de chauffage est requise.
⇒ Contactez votre installateur.

- b) L'écran indique le niveau de commande pour l'installateur spécialisé.



Attention !

Ne modifiez en aucun cas les réglages. Cela pourrait perturber le fonctionnement de votre système de chauffage.



Remarque

Au bout de cinq minutes, l'affichage de base réapparaît automatiquement.

Le symbole  est affiché à l'écran.

Une erreur est présente sur l'appareil de chauffage.
⇒ Contactez votre installateur.

L'écran indique « Err » :

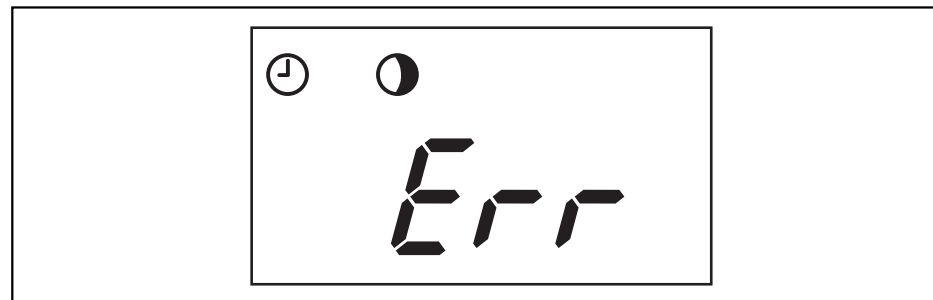


Fig. 5.1 Message d'erreur

Présence d'une erreur sur la télécommande VR 81 ou d'une erreur de communication sur l'eBUS.
⇒ Contactez votre installateur.

6 Remarques relatives à l'installation et au fonctionnement

7 Consignes de sécurité et prescriptions

Notice d'installation

6 Remarques relatives à l'installation et au fonctionnement

Le montage, le raccordement électrique, les réglages de l'appareil ainsi que la première mise en fonctionnement ne doivent être effectués que par un installateur agréé !

6.1 Utilisation conforme de l'appareil

La télécommande VR 81 est construite selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur.

Des défauts peuvent néanmoins se produire sur l'appareil et sur d'autres biens en cas d'utilisation incorrecte ou non conforme.

La télécommande VR 81 sert à commander à distance un circuit de chauffage mixte ou non pour le régulateur VRC 430 en combinaison avec un appareil de chauffage Vaillant avec interface eBUS.

La connexion avec le régulateur s'effectue à l'aide d'une ligne de transfert de signaux à 2 brins (eBus). Une seule télécommande VR 81 peut être utilisée.

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage. Le constructeur/fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages en résultant. L'utilisateur en assume l'entière responsabilité.

L'utilisation conforme de l'appareil comprend également le respect de la notice d'emploi et d'installation ainsi que des autres documents applicables.

7 Consignes de sécurité et prescriptions

La télécommande VR 81 ne doit être installée que par un installateur agréé et responsable du respect des normes et prescriptions en vigueur.

Nous n'assumons aucune responsabilité dans le cadre de dommages pouvant résulter de l'inobservance des consignes figurant dans la présente notice.

Pour le câblage, utilisez des câbles traditionnels disponibles dans le commerce.

- Section minimale des câbles : 0,75 mm²

Les longueurs de câble suivantes ne doivent pas être dépassées :

- Lignes de transfert de signaux : 300 m

A partir d'une longueur de 10 m, les câbles de raccordement avec une tension de 230 V doivent être posés séparément.

La télécommande ne peut être utilisée que dans des pièces à l'abri de l'humidité.

Les bornes libres des appareils ne doivent pas être utilisées comme supports pour réaliser le câblage.

Prescriptions Suisse :

Pour le câblage, utilisez des câbles traditionnels disponibles dans le commerce.

- Section minimale des câbles : $0,75 \text{ mm}^2$

Le thermostat doit uniquement être installé dans des locaux secs.

En Suisse, les directives de l'association électrotechnique suisse, ASE (Association Suisse des Electriciens), doivent être respectées.

Prescriptions Belgique :

L'installation doit être conforme aux textes réglementaires selon les règles et directives de l'AREI en vigueur.

8 Montage

8.1 Lieu de montage

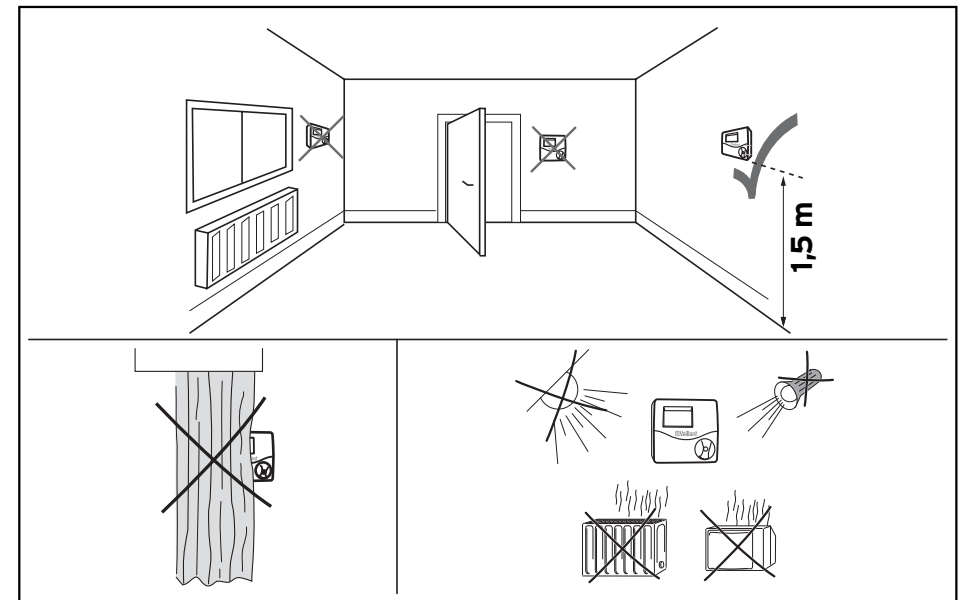


Fig. 8.1 Choix du lieu de montage

8 Montage

8.2 Montage de la télécommande

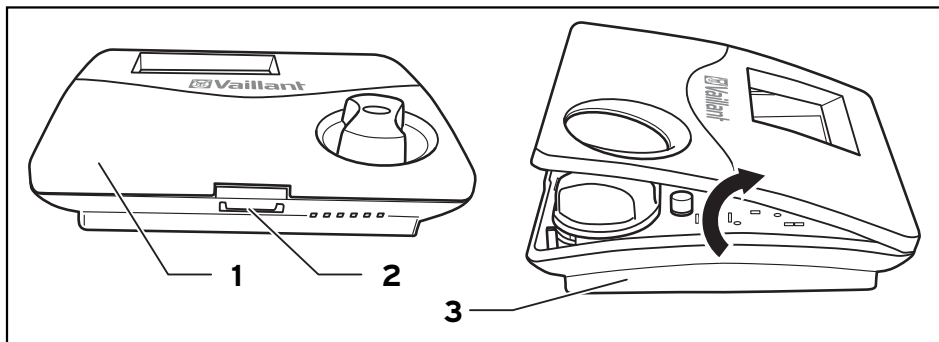


Fig. 8.2 Ouverture de la télécommande

Légende

- 1 Couvercle du boîtier
- 2 Ergot
- 3 Socle du boîtier

La liaison avec l'appareil de chauffage s'effectue via un câble de bus à 2 fils (eBus).

⇒ Ouvrez la télécommande en détachant l'ergot (2) sur le dessous, relevez le couvercle du boîtier (1) et séparez-le du socle du boîtier (3).

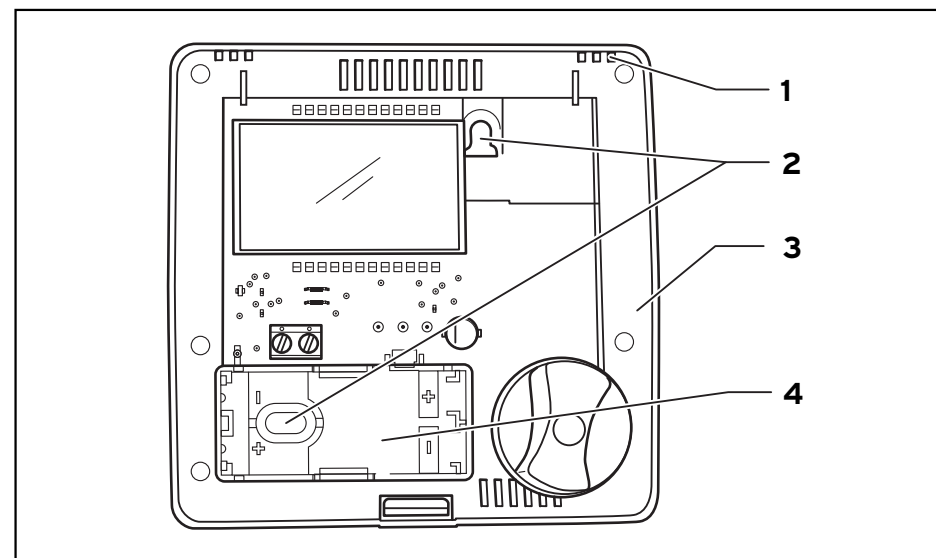


Fig. 8.3 Montage de la télécommande

Légende

- 1 Ergot
- 2 Trous de fixation
- 3 Socle du boîtier
- 4 Traversée de câble

⇒ Percez deux trous de fixation (2) d'un diamètre de 6 mm, puis insérez les chevilles fournies.

⇒ Faites passer le câble de raccordement dans la traversée de câble (4).

⇒ Fixez le socle du boîtier (3) au mur à l'aide des deux vis fournies.

- ⇒ Branchez le câble de raccordement conformément au chapitre 9.
- ⇒ Fermez le boîtier en plaçant le bord supérieur du couvercle du boîtier dans l'ergot (1) du socle du boîtier, rabattez-le et appuyez jusqu'à ce qu'il s'enclenche dans le socle du boîtier.

9 Installation électrique

Le branchement électrique doit uniquement être effectué par un installateur agréé qui se porte garant du respect des normes et des directives en vigueur.



Danger !

Danger de mort par électrocution !

Bornes sous tension !

Danger de mort par choc électrique pour tous travaux dans le coffret électrique ouvert de l'appareil de chauffage.

Avant de procéder à des travaux sur la télécommande VR 81 et sur le boîtier électrique de l'appareil de chauffage, coupez l'alimentation électrique et protégez-la contre toute remise sous tension accidentelle.

Si le boîtier de la télécommande VR 81 est fermé, ouvrez-le comme indiqué dans la figure 8.2.

9.1 Raccordement de la télécommande

La connexion avec l'appareil de chauffage s'effectue à l'aide d'une ligne de transfert de signaux à 2 brins (eBUS). La connexion eBUS avec la télécommande VR 81 peut être branchée à un point quelconque du système eBUS (voir Fig. 9.1).

9 Installation électrique

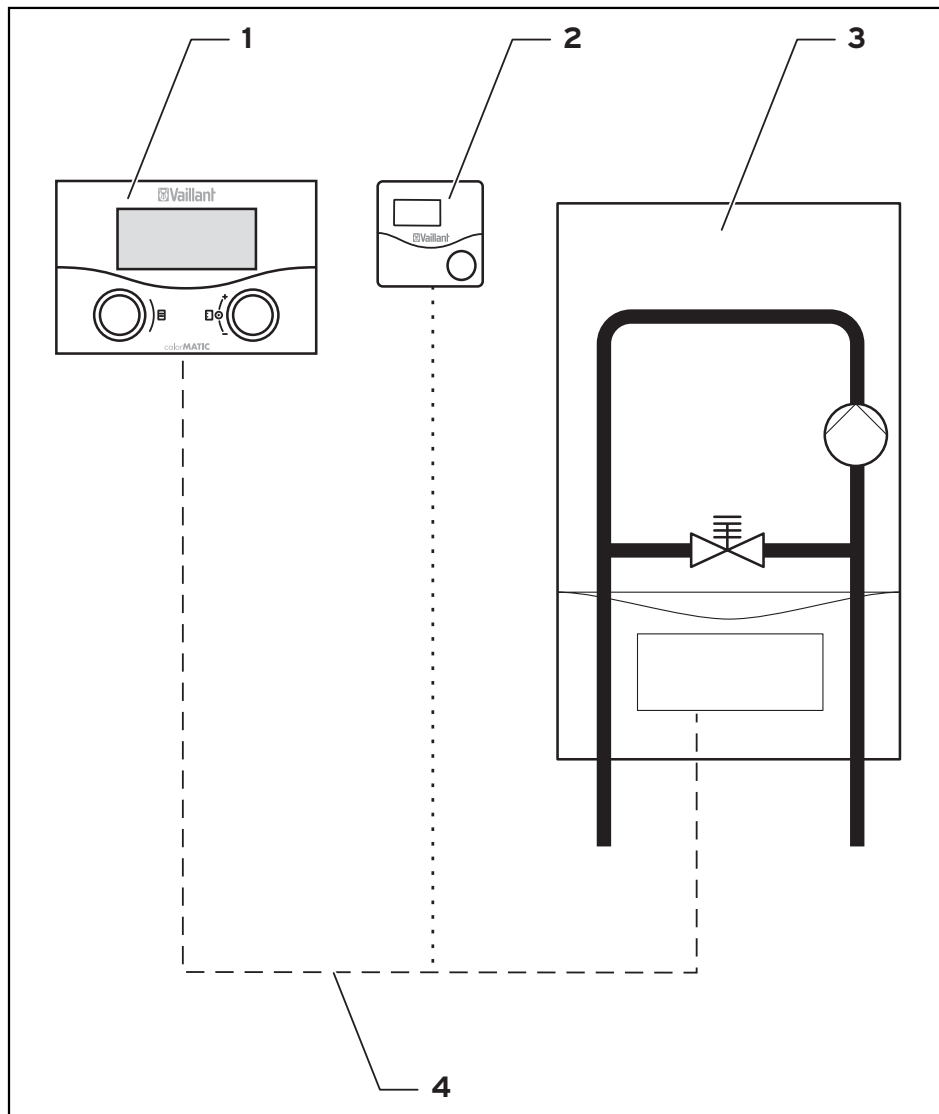


Fig. 9.1 Schéma du système Branchement de la connexion eBUS dans le système

Légende

- 1 Régulateur VRC 430
- 2 Télécommande VR 81
- 3 Appareil de chauffage
- 4 Connexion eBUS (à 2 conducteurs)

⇒ Procédez au câblage de la télécommande VR 81 conformément à la Fig. 9.2.



Remarque

Le câble pour la connexion eBUS n'est pas compris dans la livraison.

Lors du branchement de la connexion eBUS à 2 brins, il est possible d'intervertir les câbles sans que cela ne perturbe la communication (voir Fig. 9.2). Observez également les indications de la notice de l'appareil de chauffage.

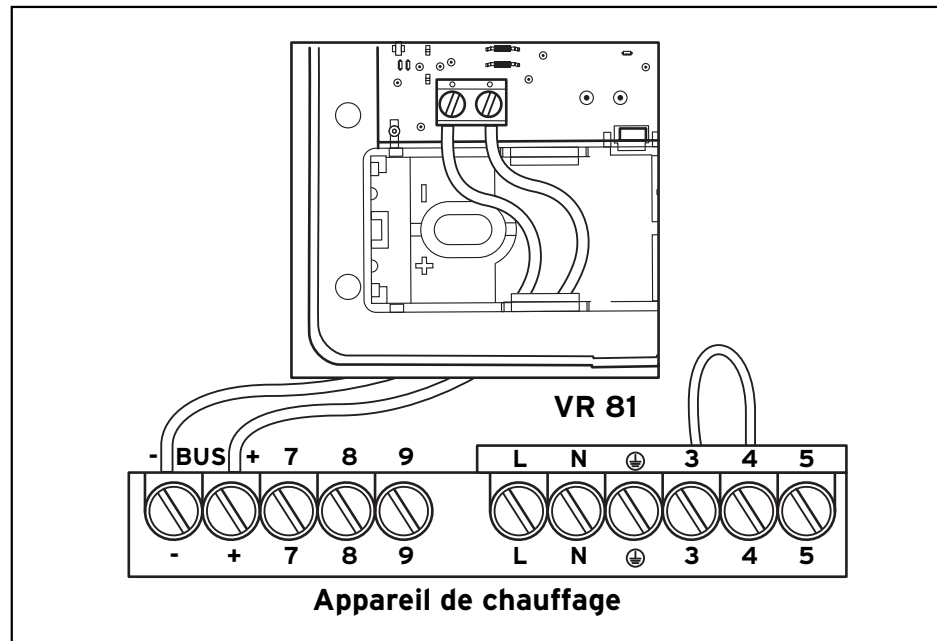


Fig. 9.2 Raccordement électrique

Remarque
Les bornes libres des appareils ne doivent pas être utilisées comme bornes relais pour le câblage.

⇒ Fermez le boîtier en plaçant le bord supérieur du couvercle du boîtier dans l'ergot (4, Fig. 8.3) du socle du boîtier, rabattez-le et appuyez jusqu'à ce qu'il s'enclenche de façon perceptible dans le socle du boîtier.

10 Mise en service

La mise en service doit être réalisée conformément à l'affectation de la télécommande au circuit de chauffage.

Remarque L'affectation de la télécommande VR 81 au circuit de chauffage doit être réalisée sur la télécommande VR 81 dans le niveau réservé à l'installateur.

Cette procédure est décrite dans le chapitre 10.1.

10.1 Activation / désactivation du niveau réservé à l'installateur

⇒ Appuyez sur le dispositif de réglage pendant environ 10 secondes pour accéder au niveau réservé à l'installateur.
Le symbole Y s'affiche à l'écran.

⇒ Appuyez sur le dispositif de réglage pendant environ 10 secondes pour quitter le niveau réservé à l'installateur ou attendez cinq secondes jusqu'à ce que l'affichage de base réapparaisse automatiquement.

10 Mise en service

10.2 Réglage des paramètres

Réglage de l'adresse du circuit de chauffage

Une adresse propre est affectée à chaque circuit de chauffage.

Si la télécommande VR 81 est installée en combinaison avec le régulateur VRC 430, seules les adresses du circuit de chauffage 1 = A1 ou 2 = A2 peuvent être sélectionnées.

L'écran indique le niveau réservé à l'installateur.
L'adresse du circuit de chauffage télécommandé est affichée et clignote (par défaut : A1).

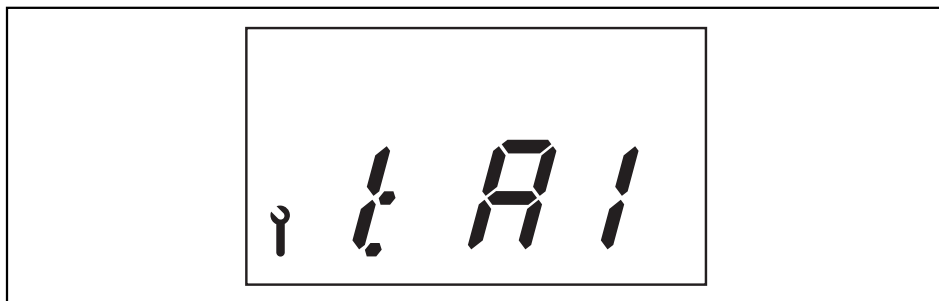


Fig. 10.1 Réglage de l'adresse du circuit de chauffage

⇒ Tournez le dispositif de réglage pour passer à l'adresse suivante.

Si le bouton de réglage n'est pas actionné pendant plus de cinq minutes, l'affichage de base réapparaît. L'adresse sélectionnée est enregistrée.

Correction de l'affichage de la température ambiante réelle sur la VR 81

⇒ Appuyez sur le bouton de réglage.

La valeur de correction réglée clignote à l'écran (par défaut : 0.0 °C).

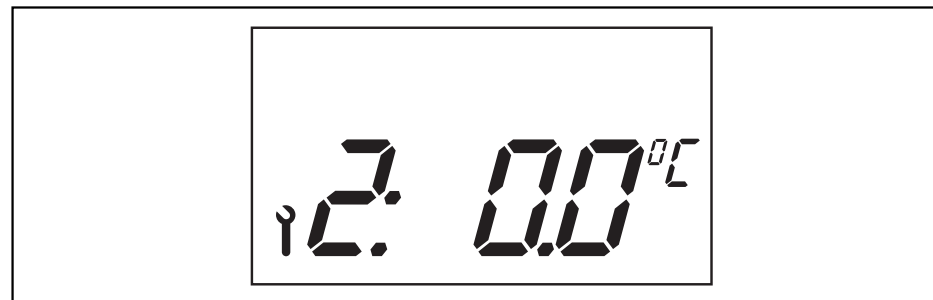


Fig. 10.2 Réglage de la valeur de correction

⇒ Tournez le dispositif de réglage pour modifier la valeur de correction.

La valeur de correction couvre une plage allant de -3.0 °C à +3.0 °C et peut être réglée par pas de 0,5 °C. La valeur par défaut est 0.0 °C.

Si le bouton de réglage n'est pas actionné pendant plus de cinq minutes, l'affichage de base réapparaît. Les paramètres modifiés sont enregistrés.

10.3 Remise à l'utilisateur

L'utilisateur doit être instruit concernant la manipulation et le fonctionnement de la télécommande.

- ⇒ Remettez-lui toutes les notices et documents de l'appareil afin qu'il les conserve soigneusement.
- ⇒ Parcourez avec lui la notice d'emploi et répondez à ses questions le cas échéant.
- ⇒ Attirez notamment son attention sur les consignes de sécurité qu'il doit impérativement respecter.

11 Caractéristiques techniques

Désignation	Unité	Valeur
Tension de service U_{\max}	V	24
Température ambiante max. admissible	°C	50
Consommation de courant	mA	17
Section minimale des câbles de raccordement	mm ²	0,75
Indice de protection		IP 20
Classe de protection pour appareil de régulation		III
Dimensions		
Hauteur	mm	97
Largeur	mm	97
Profondeur	mm	27

Tab. 11.1 Caractéristiques techniques

N.V. Vaillant S.A.

Rue Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos ■ Tel. 02/334 93 00
Fax 02/334 93 19 ■ www.vaillant.be ■ info@vaillant.be

Vaillant S.à r.l.

Rte du Bugnon 43 ■ Case postale 4 ■ 1752 Villars-sur-Glâne 1 ■ tél. 026 409 72 10
fax 026 409 72 14 ■ Service après-vente tel. 026 409 72 17 ■ fax 026 409 72 19
info@vaillant.ch ■ www.vaillant.ch

Vaillant Sarl

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso ■ F- 94132 Fontenay-sous-Bois Cedex
Téléphone 01 49 74 11 11 ■ Fax 01 48 76 89 32 ■ www.vaillant.fr ■ info@vaillant.fr

0020044377_00 FRCHfrBEfr 102007